MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

OBJECTIF AFRIQUE

LETTRE D'INFORMATION ECONOMIQUE

N° 232 – 16 JANVIER 2023

ZOOM SUR … L'indice d'industrialisation en Afrique de la Banque africaine de développement

LES TITRES A LA UNE

Déplacement en Côte d'Ivoire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire

Le Ghana et le FMI parviennent à un accord technique pour un programme de prêts de 3 Mds $ sur 3 ans

La RDC adopte un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le Kenya envisage plusieurs accords bilatéraux de libre-échange, dont un avec l'Union Européenne

LE CHIFFRE À RETENIR

3,6%

La croissance en Afrique subsharienne en 2023 selon les prévisions de la Banque mondiale, soit une hausse de 0,2 points par rapport à la croissance enregistrée en 2022

TABLE DES MATIERES

Zoom sur… 2
Conjoncture 3
Environnement des affaires 5
Projets et financements 8
Secteurs d'activités 9
- Energies et matières premières 9
- Industrie, transport et services 10
- Agriculture et agroalimentaire 11

Agenda 12
Contacts 13

Zoom sur…

L'indice d'industrialisation en Afrique de la Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement a publié en novembre 2022 la première édition de son rapport annuel sur l'indice de l'industrialisation en Afrique. Le rapport vise à améliorer la connaissance sur les facteurs et les moteurs du développement industriel sur le continent. L'indice d'industrialisation en Afrique (IIA) couvre 52 des 54 pays africains et prend en compte la performance du secteur manufacturier (valeur ajoutée, exportations), l'orientation des ressources vers le développement des industries (IDE, crédits au secteur privé, emploi dans le secteur manufacturier, etc.) et la création d'un environnement favorable à l'industrialisation (climat des affaires, infrastructures, stabilité macroéconomique, etc.). Sur la base de ces critères (19 variables en tout), l'IIA, compris entre 0 (moins bonne) et 1 (meilleure note) a été calculé pour chaque pays.

Évolution des notes régionales de l'IIA

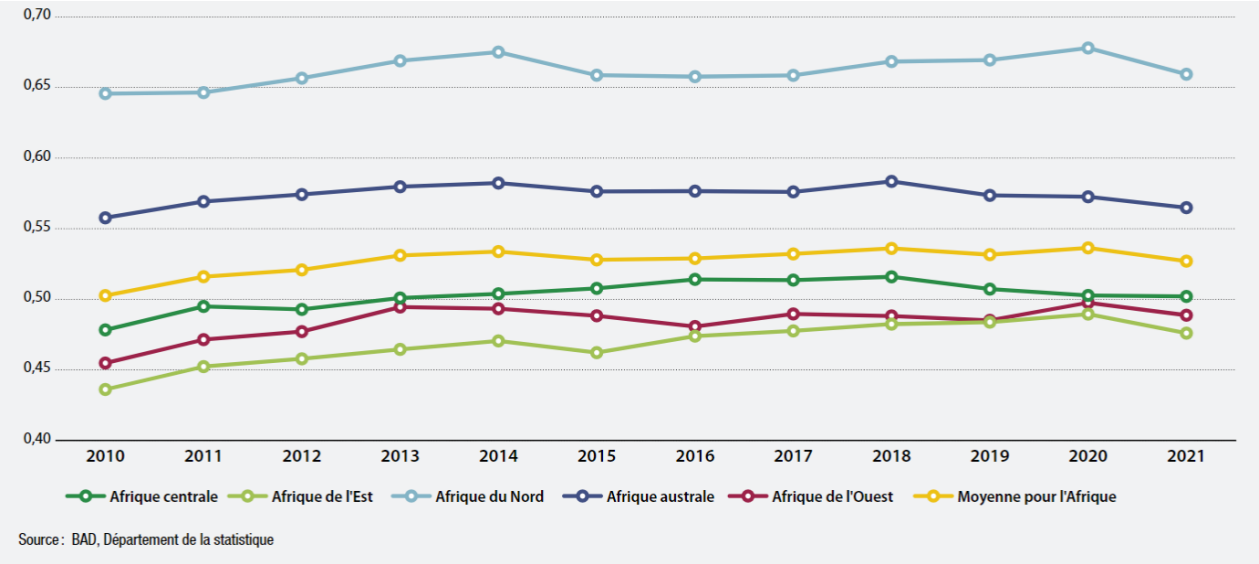

Source : BAD, Département de la statistique

Les résultats montrent que les pays africains ont enregistré des progrès dans leur développement industriel sur la dernière décennie, mais à un rythme qui reste lent. L'IIA moyen en Afrique n'a ainsi connu qu'une très légère hausse entre 2010 et 2021, passant de 0,5026 à 0,5270. Les pays les plus industrualisés selon cet indicateur sont l'Afrique du Sud, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, Maurice, Eswantini, la Namibie, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et le Sénégal. Sur la période 2010-2019, le Bénin, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Gabon, la Guinée, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et les Seychelles sont les pays qui ont affiché les progrès les plus importants. Certains pays ont progressé en raison d'une forte augmentation des flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants, comme le Mozambique. D'autres doivent leur progression à une amélioration du climat des affaires (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Mauritanie, Niger, Tanzanie, Seychelles) ou encore à l'augmentation de la taille de leur marché intérieur et des infrastructures de meilleure qualité.

Le rapport identifie toutefois des contraintes persistantes à l'industrialisation en Afrique, notamment l'insuffisance des infrastructures, la qualification des travailleurs, l'accès aux financements et enfin le climat des affaires.

La Banque africaine de développement encourage les gouvernements africains à accélérer l'industriailsation de leurs pays en apportant un soutien ciblé aux industries naissantes.

Conjoncture

Afrique de l'Ouest – Le taux de croissance de l'UEMOA devrait être de 5,7% en 2022 et 7,3% en 2023

Lors de la 23ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, tenue le 5 décembre 2022, le Président du Conseil des Ministres a annoncé que le taux de croissance de l'Union devrait s'établir à 5,7% en 2022, contre 6,1% en 2021. Selon ce dernier, ce niveau reflète l'intensification des investissements des Etats membres et la bonne tenue des activités manufacturières, en dépit des chocs subis. Pour 2023, le taux de croissance de la sous-région est projeté à 7,3%. Par ailleurs, en raison principalement de la hausse des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, le taux d'inflation devrait atteindre 7,5% en 2022, contre 3,6% en 2021. De même, les mesures de ripostes prises par les Etats pour lutter contre l'inflation devraient engendrer un déficit budgétaire à 6,1% du PIB en 2022, contre 5,5% du PIB en 2021.

Djibouti – Les services du FMI ont achevé le 15 décembre la mission de 2022 au titre de l'article IV

Les services du FMI en sont venus aux conclusions suivantes : les investissements importants de la dernière décennie, notamment dans les entreprises publiques, ont entraîné une forte croissance économique, mais les bénéfices n'ont pas été partagés et la dette publique a fortement augmenté. Les chocs externes ont lourdement pesé sur l'économie et se sont ajoutés à des pressions budgétaires déjà importantes alors que le service de la dette a triplé. Le conflit en Éthiopie a lourdement pesé sur l'économie djiboutienne, en entraînant une nouvelle baisse du trafic portuaire après les perturbations logistiques dues à la pandémie. En outre, la hausse des prix des matières premières et la sécheresse régionale ont érodé le pouvoir d'achat des ménages et encore réduit les recettes publiques. En conséquence, la croissance devrait ralentir à 2,5 % et la balance commerciale devrait se détériorer en 2022. Une action urgente est nécessaire pour rétablir la viabilité de la dette (qui est passée de 34 % du PIB en 2013 à 72 % en 2021 - les entreprises publiques représentant la plupart des emprunts) et promouvoir une croissance inclusive, notamment en créant un espace budgétaire pour des dépenses sociales supplémentaires.

Ghana – Le FMI et le Ghana parviennent à un accord au niveau technique pour un programme de prêts de 3 Md USD sur trois ans

Le Fonds monétaire international (FMI) et le Ghana ont conclu un accord au niveau technique (*Staff Level Agreement*) pour une facilité de crédit élargie d'environ 3 milliards de dollars sur trois ans, a annoncé le FMI dans un communiqué du 13 décembre 2022. Le Ghana s'était adressé au FMI en juillet en vue d'obtenir un programme et les négociations se sont terminées avant la fin de l'année 2022, en accord avec le calendrier annoncé par le gouvernement ghanéen. L'accord au niveau technique est désormais soumis à l'approbation du conseil d'administration du FMI et conditionné à des assurances de financement par les partenaires et créanciers du Ghana. Le gouvernement ghanéen a commencé à restructurer sa dette intérieure la semaine dernière en mettant en place un plan d'échange de 10,5 milliards de dollars d'obligations locales contre de nouvelles obligations. Un fonds de stabilité financière a également été mis en place pour amortir cette opération d'échange. La stratégie concernant la dette extérieure n'a pas encore été annoncée.

La nouvelle d'un accord a été accueillie favorablement sur les marchés internationaux : le cedi, qui avait perdu plus de 50% de sa valeur par rapport au dollar cette année, s'est renforcé de plus de 4% par rapport au dollar après l'annonce pour atteindre 10 cédis ghanéens pour un dollar, son niveau le plus fort depuis la mi-octobre.

Une semaine après cet accord, le Ghana a annoncé faire défaut sur le plupart des paiements de sa dette externe. La suspension des paiements permet la formalisation des négociations avec les créditeurs internationaux pour restructurer la dette externe ghanéenne, préalable nécessaire au lancement du programme FMI. Les détenteurs d'obligations internationales du Ghana ont confirmé dans une déclaration envoyée par courrier électronique le lancement officiel d'un comité de créanciers visant à faciliter la « résolution ordonnée et complète » des problèmes d'endettement du pays. Le comité de pilotage est composé d'Abrdn, Amundi, BlackRock, Greylock et Ninety One, a indiqué le groupe dans son communiqué.

Kenya – Le Conseil d'Administration du FMI achève la quatrième revue des accords EFF/ECF pour le Kenya en accordant un décaissement de 447,39 M USD

Le Conseil d'administration du FMI a achevé le 19 décembre la quatrième revue des accords EFF/ECF avec le Kenya. La décision du Conseil permet le décaissement immédiat de 336,54 millions de DTS (environ 447,39 MUSD) utilisables pour l'appui budgétaire, dont une augmentation au titre de l'accord ECF de 215,81 MUSD, portant les décaissements cumulés du Kenya au titre des accords EFF/ECF à environ 1 655,59 MUSD. Les accords EFF/ECF visent à remédier aux vulnérabilités de la dette, aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et aux chocs mondiaux, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et à mettre en place des réformes économiques au sens large. L'économie du Kenya est restée résiliente dans un contexte mondial difficile et devrait croître de 5,3 % en 2022. L'inflation a dépassé la fourchette cible de la Banque centrale du Kenya (CBK) en juin et devrait culminer au début de 2023. Malgré une croissance des exportations à deux chiffres, le déficit du compte courant devrait s'élargir en raison de la hausse des prix mondiaux du pétrole en 2022. Les risques baissiers prédominent à court terme, tandis que les perspectives à moyen terme du Kenya restent favorables bien que les risques climatiques (sécheresses) soient élevés.

Kenya – Fitch a dégradé la note du Kenya de B+ à B (Outlook stable)

Fitch a dégradé la note du Kenya de B+ à B (Outlook stable), en raison des double déficits budgétaire et extérieur persistants, d'une dette relativement élevée, d'une détérioration des liquidités externes et de coûts de financement externes plus élevés restreignant son accès aux marchés internationaux de capitaux. Le service de la dette externe est élevé à horizon 2024, avec notamment l'eurobond 10 ans qui arrivera à maturité en juin 2024. De plus, s'ajoute le creusement récent du déficit courant, dans un contexte de hausse des prix internationaux renchérissant les importations, qui continue de mettre sous pression les réserves de change du Kenya, qui tomberaient à 3 mois d'importations en 2023. L'outlook stable reflète les progrès en termes de consolidation fiscale et le fort rebond post-pandémie, ainsi que le soutien du FMI à hauteur de 2,4 Mds USD (si l'augmentation d'accès au titre de l'EFC de 215 MUSD est acceptée).

Nigéria - Selon la Banque mondiale, l'inflation au Nigéria aurait poussé 5 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté

Au mois de novembre 2022, l'inflation au Nigéria s'établissait à 21,47% en glissement annuel, soit une augmentation des prix de 1,39% en un mois. Il s'agit de la onzième hausse consécutive du taux d'inflation depuis janvier 2022 et un taux de 15,6%. Mais il s'agit surtout du taux le plus élevé enregistré au Nigéria lors des 17 dernières années, et ce malgré les très nombreuses mesures prises par la Banque centrale. Les remontées successives du taux directeur, les restrictions de retrait d'argent liquide ou le remplacement des billets n'auront en effet permis de juguler ce phénomène inflationniste. Cette hausse est encore une fois particulièrement marquée sur les produits alimentaires, dont les prix ont augmenté de 24,13% en un an, et de 1,4% par rapport à octobre.
D'après la Banque mondiale, cette hausse des prix aurait provoqué une diminution de 55% du salaire minimum réel. Fixé à 30 000 NGN (soit 67 USD), le salaire minimum, déflaté de cette hausse des prix, s'élève en réalité à seulement 19 355 NGN, soit 43 USD par mois. En raison de cette baisse, ce serait plus de 5 millions de Nigérians supplémentaires qui seraient en situation de pauvreté en 2022.

Somalie – Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé le rapport de surveillance de la Somalie réalisé au titre de l'Article IV

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé lundi 5 décembre le rapport de surveillance de la Somalie réalisé au titre de l'Article IV ainsi que la 4e revue du programme ECF. Les conclusions sont les suivantes : des efforts soutenus de la part des autorités et le soutien des partenaires internationaux sont nécessaires pour assurer la continuité de l'assistance humanitaire et renforcer la résilience du pays face aux chocs

climatiques. Pour rappel, la Somalie est confrontée à une grave sécheresse et une insécurité alimentaire aiguë, aggravées par la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole. Malgré une situation sécuritaire fragile, les autorités continuent de tenir leurs engagements en matière de réformes dans le cadre du programme ECF. L'adoption du rapport et la validation de la revue n'ont posé aucune difficulté, la plupart des chaises ayant salué les résultats obtenus par le gouvernement somalien en dépit d'un contexte économique et politique difficile. Les intervenants ont surtout mis l'accent sur l'importance des réformes visant à accroître les recettes fiscales.

Environnement des affaires

Afrique de l'Ouest – La BCEAO relève ses taux directeurs de 25 points de base

Le 9 décembre 2022, le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé de relever de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO, à partir du 16 décembre 2022, à 2,75 %. Ainsi, cette décision vise à ramener progressivement l'inflation dans la zone cible (entre 1% et 3%). En effet, passant en revue la conjoncture, le CPM a relevé entre autres une accentuation de l'inflation depuis plusieurs mois dans l'Union,(+8,4% en g.a. en octobre 2022) due principalement aux chocs de prix des produits alimentaires de grande consommation et des transports. Quant à l'inflation sous-jacente, qui mesure l'évolution du niveau général des prox hors produits frais et énergie, elle s'est aussi maintenue à un niveau élevé (+5,4% en g.a. en octobre 2022). Par ailleurs, on note une augmentation de 16,5% à fin octobre 2022 des crédits octroyés par le secteur bancaire.

Afrique du Sud – Le département des Finances prend une série de mesures en urgence pour contrer le risque GAFI

Le département des finances a publié dans le journal officiel l'entrée en vigueur au 29 Décembre 2022 des lois générales contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces lois signées par le Président Ramaphosa doivent entrer en application suivant un calendrier précis dont le premier volet a pris effet le 29 décembre 2022, tandis que le deuxième se déploiera au 1er avril 2023. Le gouvernement amende 5 pièces de législation (*Companies Act, Financial Intelligence Centre Act [FICA], Financial Sector Regulation Act [FSRA], Non-Profit Organisations Act et Trust Property Control Act*) pour combler les lacunes de l'Afrique du Sud dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et tenter de ramener le pays dans les standards du Groupe d'action financière (GAFI) ou en anglais FATF (Financial Action Task Force). Pour rappel, le pays devait prendre des mesures nécessaires avant le mois d'octobre 2022, pour éviter d'être inscrit sur la liste grise du GAFI, ce qui créerait des difficultés et des coûts de mise en conformité pour les institutions financières et pour les entreprises et les pays souhaitant effectuer des transactions commerciales et financières avec l'Afrique du Sud. Les institutions nationales et le gouvernement ont exprimé leur confiance dans l'efficacité de ces lois pour éviter le risque d'inclusion dans la liste. Le ministre des Finances Enoch Gogondwana estime ainsi qu'elles prennent en compte 14 des 20 recommandations antérieures du GAFI. Pour autant, la complexité de ces textes et les nombreuses adaptations qu'ils nécessitent en termes de mise en œuvre risquent de fait de rendre inévitable l'inclusion de l'Afrique du Sud après l'examen de son cas lors de la plénière du GAFI en février prochain.

Kenya – Le Kenya envisage plusieurs accords bilatéraux de libre-échange, dont un avec l'Union Européenne

Le gouvernement a déclaré dans un communiqué que des négociations étaient en cours concernant des accords de libre-échange (ALE) avec les Etats-Unis, les Emirats arabes unis, la Corée du Sud et l'UE. Ces négociations interviennent alors que le Kenya cherche à

renforcer ses partenariats existants (CAE, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Zone de libre-échange continentale africaine et Royaume-Uni) et à conquérir de nouveaux marchés. Selon la Kenya Private Sector Alliance (Kepsa), l'accord commercial prévu entre les États-Unis et le Kenya entraînerait une augmentation des opportunités d'exportation et d'importation, malgré la crainte qu'un ALE ne conduise à un dumping de produits bon marché, en particulier de produits agricoles en provenance des États-Unis.

Nigéria – La Banque Mondiale recommande au Nigéria de mettre fin au programme de rappatriement des devises

Dans un rapport sur l'état de l'économie nigériane de décembre 2022, la Banque mondiale recommande de mettre fin au programme RT200 FX de la banque centrale (CBN). Ce programme, introduit en février 2022, facilite, pour les exportateurs nigérians de biens et services non-pétroliers, le rapatriement leurs revenus en dollars vers le Nigéria, au moyen d'une subvention de la CBN à hauteur de 65 NGN / 1 USD rapatrié. Or, dans les faits, cette mesure n'a fait que créer un taux de change supplémentaire, intermédiaire entre le taux officiel et le taux parallèle. Une fois rapatriées, les devises ont donc été échangées à nouveau par les commerçants, au taux parallèle, et thésaurisées puis renvoyées vers l'étranger, leur assurant un gain en NGN sans effectivement augmenter la quantité de devises présente au Nigéria. L'effet pervers de cette politique a donc en réalité aggravé la situation, selon la banque mondiale, alors que son objectif était de rapatrier 200 Md USD dans le pays. In fine, cette politique a même contribué à affaiblir la monnaie nationale, puisqu'elle a renforcé la pression sur le dollar américain. Au deuxième trimestre 2022 seul, elle aura coûté 20 Md NGN (45 MUSD) aux finances publiques. A cette recommandation s'ajoute l'impact anticipé par la Banque mondiale de l'émission des nouveaux billets, qui pourrait selon elle nuire aux petits commerces qui reposent sur les transactions fiduciaires, ne pouvant recourir aux moyens digitaux, et voyant leurs liquidités se réduire au moins à court terme.

Nigéria - La Banque centrale limite les retraits de liquide à seulement 100 000 NGN par semaine

Le gouverneur de la Banque centrale du Nigéria a annoncé la semaine dernière la mise en place d'une limite aux retraits d'argent liquide. Ils seront désormais limités à 100 000 NGN (environ 222 USD) par semaine pour les particuliers et 500 000 NGN (soit 1 110 USD) pour les entreprises. Au-delà de ces montants, une taxe de respectivement 5% et 10% sera prélevée. La limite quotidienne a été fixée à 20 000 NGN (soit seulement 44 USD). Cette annonce survient alors que les nouveaux billets sont entrés en circulation ce jeudi 15 décembre. Pour rappel, le Nigéria a annoncé un renouvellement de l'ensemble de ses billets, les anciennes versions cessant d'avoir cours à partir du 31 janvier 2023.

Cette décision pourrait entraîner de nombreuses conséquences, l'économie nigériane étant très largement informelle et repose en grande partie sur l'utilisation de monnaie papier. Par ailleurs, la Banque centrale souhaite accroître son contrôle sur la quantité d'argent liquide en circulation dans le pays. Elle pourra ainsi mieux lutter contre l'inflation d'une part, que plusieurs hausses du taux directeur n'ont pour l'instant réussi à ralentir, mais aussi promouvoir son idée d'une économie sans cash. Depuis le début de 2022, la valeur des transactions électroniques a augmenté de 41,75% au Nigéria, pour atteindre 318 660 Md NGN (soit 708 Md USD), tandis que celles en e-Naira ont atteint 8 Md NGN (18 M USD) après un an d'existence

Nigéria – La mise en circulation difficile de la nouvelle Naira

Alors que la nouvelle version de la Naira est entrée en circulation mi-décembre 2022, et que l'ancienne version ne sera valable que jusqu'au 31 janvier, de nombreux problèmes se posent déjà. Il semblerait en effet que certains Etats n'aient reçu qu'une petite quantité de ces nouveaux billets, qui devraient donc mettre du temps à diffuser dans l'ensemble du pays. Certains distributeurs de banque ne proposent pas encore les nouvelles versions. Par ailleurs, ces nouveaux billets font aussi l'objet de nombreuses rumeurs sur les réseaux sociaux quant à de possibles falsifications, conduisant au refus par certains commerçants de les accepter. La Banque centrale du Nigéria a donc publié un document permettant d'en vérifier l'authenticité.

Mais, comme l'a souligné la Banque mondiale, les principales inquiétudes concernent son délai de mise en circulation. En effet, selon son dernier rapport, ce changement de monnaie, associé à une démonétisation de l'économie, pourrait fortement peser sur les petites entreprises et les ménages les plus pauvres qui dépendent largement de l'argent liquide. Face à la pression, la Banque centrale a annoncé relever les plafonds de retraits à 500 000 NGN par semaine pour les particuliers et 5 M NGN pour les entreprises.

RDC – Adoption d'un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'Assemblée nationale de la RDC a adopté le 1er novembre 2022, le projet de loi portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT). Ce projet de loi rentre dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) formulées à l'endroit de la République démocratique du Congo. Le 21 octobre 2022, le GAFI avait annoncé l'entrée de la RDC dans la liste grise des pays soumis à une surveillance renforcée de leur régime de LBC/FT.

Rwanda – Le président rwandais défend le droit de l'Afrique à un partenariat avec la Chine

Lors du Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique qui s'est tenu du 13 au 15 décembre, le président rwandais Paul Kagame a défendu avec force la volonté de l'Afrique de développer son partenariat économique avec la Chine, affirmant que la Chine comblait un manque en matière d'investissement. L'occasion également de remettre en perspective le plan d'investissement de 55 Mds UDS annoncé par le président américain, qui serait largement inférieur aux besoins de l'Afrique. A titre de comparaison, la Chine aurait investi 84 Mds USD dans des projets d'infrastructure en Afrique en 2022. A l'heure où la communauté internationale s'inquiète de la stratégie chinoise « du piège de la dette », le président Kagame prêche pour une responsabilité partagée, incitant les pays africains à s'endetter avec prudence. Selon les données de la Banque mondiale, 12 % de la dette extérieure des gouvernements africains seraient dus à des prêteurs chinois, contre 35 % à des prêteurs privés occidentaux.

Zimbabwe – Signaux contradictoires entre les Etats-Unis et le Zimbabwe

Alors que s'ouvre le sommet Afrique/Etats-Unis mardi 20 décembre, on observe une nouvelle dégradation des relations diplomatiques avec le Zimbabwe. En effet, dans le cadre du programme de sanctions à l'encontre du Zimbabwe créé en mars 2003, l'OFAC (le Bureau du Trésor des Actifs étrangers) a mis à jour sa liste SDN (Specially Designated Nationals and Blocked Persons List (SDN List) afin d'en retirer 17 personnes, mais a parallèlement rajouté 4 nouvelles personnes et 2 nouvelles entités. L'inscription de Emmerson Mnangagwa, Jr, fils du président Mnangagwa sur la liste fait ainsi monter d'un cran la pression entre les deux pays. Pour rappel, le programme de sanctions à l'encontre du Zimbabwe cible les personnes agissant à l'encontre des droits humains et qui sapent le processus démocratique au Zimbabwe. L'inscription sur la liste entraine le gel de l'intégralité des transactions et des avoirs présents sur le territoire américain et des avoirs des entreprises possédés directement ou indirectement à plus de 50% par ces personnes, ainsi qu'une interdiction pour tout ressortissant américain de commercer avec ceux-ci. Par ailleurs, à cause de leurs liens avec l'homme d'affaires Kudakwashe Tagwirei et son entreprise *Sakunda Holdings*, Itrois personnes (Sandra Mpunga, Nqobile Magwizi et Obey Chimuk) ainsi que l'entreprise *Fossil Agro*, sont désormais soumis à ces sanctions. Cette annonce survient après une période de réchauffement relatif des relations entre les deux pays, puisque que le Ministre des affaires étrangères M. Shava est actuellement en déplacement aux États-Unis, après avoir répondu à l'invitation américaine pour une première participation historique du Zimbabwe au sommet Etats-Unis/Afrique et alors que le Zimbabwe venait de lancer une plateforme de discussion au sujet de la dette. Ce regain de tension pourrait être lié à des tentatives d'intimidation vis-à-vis d'un convoi transportant deux membres du Sénat américain en visite à Harare il y a deux mois. Les Etats-Unis avaient accusé les services secrets zimbabwéens d'avoir piloté cette course-poursuite automobile durant laquelle les téléphones des membres du congrès avaient notamment été brouillés.

Projets et financements

Côte d'Ivoire – Déplacement en Côte d'Ivoire du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire

Le 19 décembre 2022, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, s'est rendu à Abidjan dans le cadre d'une visite de travail au cours de laquelle il a notamment été reçu par le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara.

Au cours de cette visite ont notamment eu lieu :

- La cérémonie de signature des conventions de financement entre le Trésor français et la République de Côte d'Ivoire, d'une part, et entre le pool bancaire (Société Générale et BNP Paribas) et l'Etat ivoirien d'autre part, en présence notamment du Premier Ministre, Patrick Achi, du Ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, du Ministre des Transports, Amadou Koné, et du Ministre du Budget, Moussa Sanogo. Ces accords marquent le démarrage effectif des travaux de la nouvelle ligne de métro d'Abidjan, , qui devrait permettre le déplacement quotidien de plus de 500 000 personnes.

- Le lancement de la 3ème phase des travaux d'extension de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, en présence notamment du Premier Ministre, Patrick Achi, et du Ministre des Transports, Amadou Koné. Cette extension, opérée par Bouygues, devrait permettre de renforcer la place d'Abidjan comme hub central d'Afrique de l'Ouest mais également d'accueillir, à l'horizon 2026, près de 5 M de visiteurs par an, soit près du double du niveau actuel.

- Un échange avec des entrepreneurs ivoiriens et représentants de la société civile au cours duquel Bruno Le Maire a affirmé sa volonté d'accompagner une multitude d'initiatives entrepreneuriales, et particulièrement celles portées par les jeunes. Les débats ont également porté sur l'égalité femmes/hommes, le tourisme, les médias ou encore la jeunesse. Dans le cadre de la visite du Ministre Bruno

Botswana – Le gouvernement met en place sa politique d'emprunt public auprès des institutions financières internationales

Le Ministre des Finances Peggy Serame a demandé au parlement l'autorisation de souscrire un prêt de 100 millions USD (1 Md Pula) auprès de l'OPEC Fund (Fond des Pays Exportateurs de Pétrole) dans le cadre du programme de résilience économique et de reprise verte. Malgré un excédent budgétaire de 104 millions P lors de l'exercice 2021/2022 laissant présager une amélioration des finances publiques, le gouvernement avait présenté en février 2022 un budget 2022/2023 comportant un déficit à financer de 6,98 Mds pour l'exercice 2022/2023. Ce prêt permettrait de soutenir l'effort du gouvernement pour renforcer l'efficacité fiscale et sa durabilité. En diversifiant sa source de financement, le gouvernement pourrait ainsi, lisser les déficits budgétaires sans utiliser le Compte d'Investissement du Gouvernement (GIA - *Government Investment Account*). Ce Compte désigne la part du gouvernement dans le Pula Fund estimé à 13,9 Mds P en septembre après être descendu de 18,3Mds P en 2019 à 2,8 Mds P en décembre 2020. Pour rappel, le Parlement a voté en 2020 l'augmentation des limites d'emprunts domestiques de 15 à 30 millions P par émission de titres. Par ailleurs, la Ministre des Finances est toujours à la recherche de partenaires financiers notamment en négociant un prêt de 179,7 M USD (2,3Mds P) avec la Banque Africaine de Développement.

Côte d'Ivoire – Appui budgétaire de 400 M USD de la Banque Mondiale

Le 8 décembre 2022, la Banque mondiale a annoncé l'octroi d'un financement de 400 M USD à la Côte d'Ivoire sous forme d'appui budgétaire. Ce financement aidera notamment le gouvernement à mettre en œuvre des réformes permettant de renforcer la concurrence dans les secteurs des transports, des télécommunications et de la finance, d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures, d'élargir l'accès aux services de santé et d'éducation. Il soutiendra également les mesures en faveur de la traçabilité et de la durabilité du cacao, pour faciliter l'accès au marché de l'Union européenne et garantir un niveau de revenu décent aux populations rurales,

ainsi que la réglementation environnementale, particulièrement dans les zones côtières vulnérables.

Tchad – La Banque Mondiale signe un nouveau partenariat avec le Tchad pour soutenir le second plan de développement quinquennal sur la période 2023-2024

La Banque mondiale a approuvé une nouvelle Note d'Engagement Pays avec le Tchad afin d'appuyer le second de développement quinquennal du pays. Cette Note d'Engagement a pour objectif d'améliorer la gouvernance ainsi que les relations entre la société civile et l'État. Elle a également pour but d'assurer une communication transparente sur la dette budgétaire de manière à atténuer les contrastes régionaux tant du point de vue de l'inclusion sociale, de l'accès aux services et du développement des infrastructures. Le nouveau partenariat entre la Banque mondiale et le Tchad inclut par ailleurs une dimension environnementale visant la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et le développement d'un système agricole plus durable

Secteurs d'activités

Energies et matières premières

Afrique centrale – Savannah Energy boucle le processus d'achat des actifs d'ExxonMobil au Tchad et au Cameroun

La société britannique Savannah Energy, a annoncé le 9 décembre 2022 la finalisation de l'acquisition des actifs d'ExxonMobil au Tchad et au Cameroun pour un montant de 407 M USD. Pour rappel, un accord avait été signé fin 2021 pour la reprise par Savannah des parts détenus par Exxon dans le projet pétrolier de Doba (avec une production de 28000 b/j) dans le sud du Tchad, et dans le pipeline Tchad-Cameroun. Long de 1080 km, dont 900 au Cameroun, le pipeline était jusque lors exploité côté camerounais par Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) et côté tchadien par Tchad Oil Transportation Company (TOTCO), deux filiales du groupe ExxonMobil. Entre janvier et octobre 2022, ce pipeline a permis d'acheminer 38,6 M de barils de pétrole au terminal maritime de Komé-Kribi 1.

Afrique centrale – Partenariat entre la Guinée équatoriale et la RDC pour la création d'une raffinerie de pétrole

En marge de la conférence Angola Oil & Gas 2022 qui s'est tenue du 29 novembre au 1er décembre à Luanda, la Guinée équatoriale et la République démocratique du Congo (RDC) ont conclu un protocole d'accord pour développer des synergies dans leurs secteurs des hydrocarbures. L'accord prévoit notamment le financement conjoint d'une raffinerie qui devrait être construite en RDC, ainsi que la construction d'installations de stockage de produits pétroliers. Par ailleurs, la compagnie pétrolière nationale de Guinée équatoriale, GEPetrol, devrait accompagner la compagnie pétrolière publique de la RDC, SONAHYDROC, dans le développement du secteur congolais du gaz.

Afrique du Sud – Eskom publie ses résultats de l'exercice 2021/2022

Vendredi 23 décembre, 9 jours après sa démission, Mr André de Ruyter, CEO d'Eskom a présenté en retard les rapports financier et opérationnel de l'électricien public pour l'exercice 2021/2022 - clos au 31 mars 2021. Malgré la dégradation de la performance opérationnelles, l'entreprise publique présente des résultats financiers en nette amélioration. Ainsi, les pertes nettes s'élèvent à 12,3 Mds ZAR soit environ 680 M EUR, après que les pertes nettes de l'exercice précédent ont été réévaluées à 25 Mds ZAR (contre 18,9 Mds communiqués en septembre 2022) soit environ 1,4 Md EUR). Les résultats financiers auraient pu être bien meilleurs sans les contraintes opérationnelles qui ont obligé Eskom à recourir à des délestages, ou à utiliser des sources de production d'urgence plus coûteuses (gaz, diesel)), d'autant plus que les rabais fiscaux sur le fioul ont pour certains été annulés. L'entreprise a

bénéficié de la hausse de ses volumes de ventes (+3%) et de celle des prix de l'électricité accordée par le régulateur NERSA (+15,06%), qui lui a permis d'augmenter ses revenus tout en contenant l'augmentation de ces charges pour présenter un EBITDA de 52,4 Mds ZAR (2,9 Mds EUR, soit +61%). Malgré cette rentabilité opérationnelle positive Eskom reste sous perfusion du gouvernement pour honorer son service de la dette considérable (71,4 Mds ZAR en 2022, soit 4 Mds EUR, avec une dette totale d'environ 400 Mds ZAR soit plus de 20 Mds EUR) et ses besoins d'investissement, dans un contexte de hausse significative des taux d'intérêt sur le marché des capitaux. La poursuite du plan de réforme à moyen terme (restructuration, rationalisation des dépenses, etc.) est indispensable au retour de la profitabilité et de la solidité financière du groupe qui vient en outre de subir la démission précipitée de son CEO.

Afrique du Sud – L'intensification des délestages aggrave la situation de stress hydrique dans le KaZulu-natal

En décembre 2022, l'entreprise publique de gestion d'eau Umgeni Water a annoncé que les délestages altéraient la fourniture en eau potable des municipalités dans lesquelles l'entreprise a compétence. Plusieurs centaines de milliers de personnes dans la région du Kwazulu-Natal n'avaient plus d'accès à l'eau durant les heures de délestage et même après. Le pays, qui vit sa crise énergétique la plus grave, subit des coupures d'électricité allant jusqu'à six à huit heures par jour depuis la hausse du niveau des délestages au niveau 6. Le site de traitement des eaux usées d'Umzito perd en moyenne 30% de sa production d'eau potable pendant les périodes de coupures d'électricité. De même, les sites exploités par Umgeni Water n'ont pas de générateurs de secours ce qui signifie que l'eau produite ne peut pas être acheminée vers les foyers durant les périodes de délestages.

Botswana – Les ventes aux enchères de diamants de De Beers ont augmenté de 20% en 2022

La compagnie minière De Beers, filiale du groupe minier britannique Anglo American, présente en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie, a vendu pour 5,78 Mds USD de diamants en 2022. Ces ventes ont lieu lors de *Sight*, des ventes aux enchères de pierre brute organisées à Gaborone, capitale du Botswana. Ce résultat marque une hausse de 20% par rapport aux ventes de 2021, qui s'élevaient déjà à 4,82 Mds USD. Une telle hausse s'explique notamment par l'augmentation des prix des pierres, mais aussi par celle de la production de diamants de 7%, s'élevant à 26,5 millions de carats pour les neuf premiers mois de l'année 2022.

Industrie, transport et services

Cameroun – Le Port Autonome de Douala lève 100 Mds FCFA auprès du secteur bancaire

Le PAD (Port Autonome de Douala) et neuf banques locales, à savoir Société Générale, Access Bank, Afriland First Bank, Bange Bank, BICEC, Commercial Bank, CCA Bank, Ecobank, SCB, ont procédé le 11 novembre à la signature d'une convention de prêt de 100 Mds FCFA. Une partie des fonds (45 Mds) est destinée au refinancement de la dette bancaire du PAD, tandis que l'autre partie (55 Mds) devrait servir au financement des projets d'investissements identifiés dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures portuaires, notamment, le projet d'extension du port de Douala hors de la zone industrielle de Bonabéri. Pour rappel, le PAD fait partie des quatre entreprises publiques camerounaises identifiées par l'État du Cameroun pour être cotées à la bourse régionale BVMAC.

Guinée – L'Etat rachète les actions partenaires de la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry

Le 13 décembre 2022, l'Etat de la Guinée est devenu lactionnaire unique de la Société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Conakry (Sogeac) en procédant 49% des parts qui étaient détenues par le groupe ADP, l'AFD et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB). Cette acquisition a été suivie le lendemain par la signature d'un contrat d'assistance technique entre le Ministère des transports et le groupe français Egis international. D'une durée de 6 mois, cette assistance technique a pour objectif d'accompagner l'Etat guinéen dans la gestion et l'exploitation de l'aéroport, en attendant la réouverture du capital à des investisseurs. Elle devrait débuter en janvier 2023.

Soudan – Un mégaprojet portuaire de 6 Mds USD dans les provinces de la mer rouge et du Nil

Ce projet comporte la construction d'un port à Abu Oumama à 200 km au nord de la ville de Port Sudan, d'un aéroport, d'une zone industrielle dans l'état de la mer rouge ainsi que l'aménagement d'une exploitation agricole à Abu Hamad à l'Etat du Nil et la construction d'une route de 450 km reliant Abu Oumama et Abu Hamad. Le montant total des investissements est estimé à 6 Mds USD. Ce projet a été lancé ce 13 décembre par le ministre des finances, le consortium « Abu Dhabi Ports Group » et la société d'investissement « Invictus», holding du principal groupe privé soudanais, DAL.

Agriculture et agroalimentaire

Comores – L'ylang-ylang est le deuxième poste d'exportations en 2022 avec 15% des recettes totales

La concertation nationale des producteurs d'ylang-ylang s'est déroulée le 14 décembre au ministère de l'agriculture. Cette rencontre a permis de dresser un bilan annuel positif sur l'évolution de la filière, notamment grâce au projet AFIDEV mené par l'AFD et Expertise France, dont l'objectif est d'accompagner le développement du secteur agricole aux Comores. Elle a été l'occasion de rappeler que l'avenir du secteur et le développement économique de l'archipel étaient étroitement liés. En effet, l'ylang-ylang est le deuxième poste d'exportation du pays derrière le girofle en 2022, représentant près de 15% des revenus liés aux exportations et employant 10% de la population. L'appui aux investissements professionnalisants, la mise en place de formations et le soutien aux démarches écoresponsables sont autant de facteurs ayant contribué à l'amélioration des performances organisationnelles et opérationnelles de la filière.

Togo - 4M EUR de Proparco à Ecobank Togo pour soutenir le développement des PME

Dans un communiqué publié le 28 novembre 2022, Proparco, filiale de l'AFD en charge du développement du secteur privé, a annoncé l'octroi de 2 garanties de portefeuille à Ecobank Togo pour un montant total de 4 M EUR. Signé en marge de l'Africa Financial Industry Summit, cet appui permettra à Ecobank Togo d'accroître ses financements en faveur des TPME, avec un accent particulier sur l'entreprenariat féminin. POur l'institution financière française, cette signature intervient dans le cadre de l'initiative Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique (AforE) qui vise à soutenir le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat en Afrique. Depuis le lancement de cette alliance, Proparco indique avoir apporté 37 M EUR de garanties de portefeuille aux filiales ouest-africaines d'Ecobank en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et maintenant au Togo.

Agenda

7 février 2023	Africa Investments Forum & Awards à Paris
6/9 février 2023	UE-Afrique de l'Ouest Business Forum, Niamey
6/9 février 2023	Mining Indaba, Cape Town
21/22 février 2023	UE- Kenya Business Forum
23/24 février 2023	UE-Tanzanie Business Forum
Mars 2023	One Forest Summit, Libreville
5/6 juin 2023	Africa CEO Forum, Abidjan
8/10 novembre 2023	AfricaCom, Cape Town
23/25 novembre 2023	Ateliers de la coopération consultaire et économique, Rendez-vous d'affaires francophones et africains, Bordeaux
29 novembre 2023	Emerging Valley, sommet international dédié à l'innovation africaine, Marseille

Contacts

Afrique australe
↳ htpps://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/ZA

Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Malawi, Zambie, Zimbabwe
Contact : Bertrand FURNO

Angola
Contact : François REMOVILLE

Mozambique, Eswatini
Contact : Pierre SEJOURNE

Afrique centrale
↳ https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CM

Cameroun, Centrafrique, Guinée Equatoriale, Tchad
Contact : Michel DROBNIAK

RDC, Congo
Contact : Thierry BLIN

Gabon, Sao-Tomé
Contact : Pascal FORNAGE

Afrique de l'Est et Océan indien
↳ https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/KE

Kenya, Somalie, Burundi, Rwanda
Contact : Jérôme BACONIN

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles
Contact : Frédéric CHOBLET

Ethiopie, Erythrée, Djibouti
Contact : Julien DEFRANCE

Ouganda, Soudan du Sud
Contact : Suzanne KOUKOUI PRADA

Tanzanie
Contact : Annie BIRO

Soudan
Contact : Rafael SANTOS

Afrique de l'Ouest
↳ https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI

Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Sierra Leone
Contact : Daniel GALLISSAIRES

Sénégal, Mauritanie, Cap Vert, Gambie
Contact : Christophe MORCHOINE

Togo, Bénin
Contact : Pascal FOURCAUT

Burkina Faso, Niger
Contact : Béatrice ALPERTE

Mali
Contact : Valéry ALVES

Nigéria-Ghana
↳ https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/NG

Nigéria
Contact : Pascal FURTH

Ghana
Contact : Jean-Noël BLANC

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : **www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international**

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Responsable de la publication : Bureau Multifin 2
Stéphane Tabarié (stephane.tabarie@dgtresor.gouv.fr)
Pauline Fournel (pauline.fournel@dgtresor.gouv.fr)
Louis Buzin (louis.buzin@dgtresor.gouv.fr)

Rédacteurs : Services économiques situés en Afrique subsaharienne

Pour s'abonner : https://login.newsletter-dgtresor.fr/subscribe/
Pour se désabonner : https://login.newsletter-dgtresor.fr/unsubscribe/

Carte d'Afrique : ©skvoor - stock.adobe.com